

GRAND CONSEIL

Question Xavier Ganioz

QA 3383.11

Troubles du comportement alimentaire (TCA) : traitement et accompagnement des personnes souffrant d'anorexie/boulimie dans le canton de Fribourg

DSAS

21.04.2011

Habituellement relégués aux souffrances de moindre importance, les TCA font l'objet, depuis le début de l'année, d'une intense couverture médiatique, tant régionale que cantonale¹. L'intérêt des médias sur ce sujet a l'avantage de révéler à la population les dessous d'une maladie pour le moins complexe et de souligner que les personnes atteintes par ce mal dans notre canton se comptent par centaines.

L'anorexie-boulimie est aujourd'hui reconnue par les spécialistes comme une maladie véritable dont les sources et symptômes se manifestent tant sur le plan physique que sur le plan addictif et donc psychologique. Cette maladie se révèle ainsi plus difficile à appréhender qu'il n'y paraît.

Il ressort des études publiées à ce jour que ce mal doit donc être traité de manière pluridisciplinaire. Les meilleures chances de rémission pour les personnes touchées résident dans leur traitement et leur accompagnement par une structure interinstitutionnelle, regroupant des professionnels de la santé au sein d'une équipe interdisciplinaire faite de psychiatres, pédopsychologues, médecins internistes, infirmiers, diététiciens, ergothérapeutes, physiothérapeutes et assistants sociaux.

Au niveau romand, nos voisins vaudois et neuchâtelois ont mis sur pied des structures d'accueil et de soin. Dans le canton de Vaud, les patientes peuvent être hospitalisées sur le site de St-Loup, à Pompaples. Cette unité fait partie de l'abC (anorexie-boulimie Centre vaudois), créé en 2009. La structure à St-Loup reçoit les plus de 16 ans alors que les hôpitaux de Lausanne, Yverdon et Aigle ont réservé des ressources pour accueillir les moins de 16 ans. Dans le canton de Neuchâtel, c'est à l'Hôpital neuchâtelois-La Béroche, à St-Aubin, que les personnes sont prises en charge. L'hôpital cantonal ainsi que l'hôpital psychiatrique de Préfargier ont également réservé des moyens pour accueillir les anorexiques et les boulimiques.

Dans ces deux cantons, trois axes de soins sont mis clairement en avant : l'intervention d'une équipe de spécialistes pluridisciplinaires – la mise à disposition de lits d'hôpitaux consacrés uniquement aux personnes atteintes de TCA – l'aménagement d'un séjour spécialisé en vie communautaire².

¹Dossier de « L'Objectif » 28.01.11 – reportages sur TSR et La Télé en février et mars 2011 – article principal du « 1700 » du no. 268 – etc...

² Selon Mme Sandra Gebhard, responsable médicale de l'abC, la vie communautaire est importante car elle permet aux patientes de voir qu'elles ne sont pas seules et rend possible l'échange de leurs expériences / selon le docteur Jacques Epiney, médecin consultant pour les TCA à St-Aubin, le simple placement en hôpital psychiatrique n'est pas souhaitable, voire pénalisant pour les patientes !

Ces dispositions établies chez nos voisins semblent contraster nettement avec la structuration de l'accueil et des soins mis en place dans notre canton. En effet, les mêmes références médiatiques indiquées plus haut³ épinglent notre canton quant à son manque, voire son absence, de structures adéquates. Certes, un accueil en ambulatoire est offert, de même qu'une hospitalisation en urgence à l'HFR-Riaz et à l'HFR Fribourg-hôpital cantonal – sans compter la possibilité d'un internement à l'hôpital psychiatrique de Marsens. Cependant, le seul centre spécialisé sis dans notre canton est un établissement privé, le Ceptade, créé en 2004. Malheureusement, ce centre ne dispose que d'un seul médecin généraliste spécialisé dans les TCA, de deux psychologues et d'un diététicien ; ce qui apparaît comme fort insuffisant vu le nombre très important de personnes potentiellement touchées.

Enfin, dernière problématique : la quantification de ces troubles. Selon Mme Bettina Isenschmid, médecin-chef du centre de compétence pour les TCA à l'hôpital de Zofingue, il n'existe pas de statistiques précises car les TCA n'ont pas à être signalés par les médecins à l'Office fédéral de la santé publique contrairement au sida ou à la rougeole. Elle souligne également l'absence de soutien politique et financier pour faire des études et installer des centres de traitement spécialisé.

Sur la base des éléments qui précèdent, j'adresse au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il pallier au manque de structures publiques inter- et pluri-disciplinaires dévolues au traitement des TCA ?
2. En particulier, quelles mesures et structures le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place, dans notre canton, en dehors des placements déjà effectués auprès d'institutions sises dans d'autres cantons ?
3. Au niveau statistique, quels moyens le Conseil d'Etat prévoit-il de mettre en place pour recenser les cas de TCA dans notre canton ?

(Sig.) Xavier ganioz, député

³ En particulier les reportages télévisuels.